



# Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation*

**GROUPE DE TRAVAIL BIODIVERSITE  
DE L'AFRIQUE CENTRALE**

Distr:  
GÉNÉRALE

**VINGT-TROISIEME REUNION, DU 18 AU 20 AVRIL 2016**

ORIGINAL : FRANÇAIS

---

**VINGT-TROISIEME REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL BIODIVERSITE  
D'AFRIQUE CENTRALE « GTBAC »**

## **COMMUNIQUE FINAL DES TRAVAUX**

Douala, Cameroun du 18 au 20 Avril 2016

©COMIFAC/GTBAC/23/DLA/AVRIL 2016



Exécuté par



Placée sous la présidence de Monsieur Raymond MBITIKON, Secrétaire Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), il s'est tenu à l'Hôtel SOMATEL (Douala), la vingt troisième réunion du Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale (GTBAC 23), préparatoire à la participation de la sous-région à la vingtième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA-20) et la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application de la Convention sur la diversité biologique (SBI-1) qui se tiendront respectivement du 25 au 30 Avril et du 02 au 06 mai 2016 à Montréal, Canada.

Cette réunion a été organisée par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC avec l'appui technique et financier de la GIZ en vue d'adopter un document des positions communes des pays de l'espace COMIFAC sur les points à examiner pendant la réunion du SBSTTA 20 et la réunion du SBI-1.

Cet atelier a réuni une vingtaine de participants représentant des pays de l'espace COMIFAC à savoir les Points Focaux de la Convention sur la Diversité Biologique et les Points Focaux du Protocole de Nagoya sur l'APA du Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA, RDC, São Tomé et Príncipe, et Tchad), les représentants des Réseaux affiliés de la CEFDHAC (REPAR, REJEFAC, REPALEAC et REFADD), les partenaires au développement (GIZ, TRAFFIC, UICN ), les représentants des Coordinations Nationales COMIFAC (Coordonnateurs Nationaux COMIFAC du Gabon et du Congo (Brazzaville), les Médias et les membres du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

Les travaux de cet atelier, ont été modérés par Messieurs Augustin NGOLIELE Point Focal CDB de la République du Congo et Pilote du GTBAC ainsi que de M. Chouaïbou NCHOUTPOUEN Chargé de la Biodiversité et de la lutte contre la désertification au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC. Le rapportage a été assuré par Monsieur **Bob Félicien Konzi Sarambo**, Point Focal CBD de la République Centrafricaine, de **Monsieur Mike Ipanga**, Point Focal de la République Démocratique du Congo et de Madame **Marie TAMOIFO NKOM**, Coordinatrice régionale du REJEFAC.

Les travaux de l'atelier se sont articulés autour des points suivants :

- Session 1 : Cérémonie d'ouverture ;
- Session 2 : Questions nécessitant un examen approfondi ;
- Session 3 : Recommandations finales ;
- Session 4 : Questions diverses ;
- Session 5 : Cérémonie de clôture.

### **Session 1. Cérémonie d'ouverture**

Elle a été ponctuée par deux allocutions dont un mot introductif préliminaire du Pilote du GTBAC et l'allocution du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, M. Raymond MBITIKON.

Dans son mot préliminaire, M. Augustin NGOLIELE, Pilote du GTBAC a d'abord remercié le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, pour sa détermination dans la recherche de financements nécessaires à la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique et ses Protocoles. Dans la même veine, il a exprimé toute sa reconnaissance aux participants, pour avoir fait le déplacement de Douala. Poursuivant son propos, Il a souligné l'importance de cette réunion, qui se tient à deux semaines du SBSTTA-20 et du

SBI- Il a remercié le pays hôte pour l'hospitalité accordée aux différentes délégations et a terminé ses propos en exhortant les participants à mettre à profit ces trois jours de réunion pour adopter des positions communes pertinentes.

Le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, a dans son mot d'ouverture souhaité la bienvenue à tous les participants avant de remercier la GIZ pour son appui multiforme apporté à ce groupe de travail depuis sa création en 2006 à Sao Tomé et Príncipe. Il a relevé que cette 23<sup>ième</sup> réunion se tient au moment où tous les pays parties de la convention sont engagés dans le processus d'actualisation de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur APA, la mise en œuvre des décisions adoptées par la douzième conférence des parties à la convention et surtout, dans la préparation de la vingtième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT), ainsi que la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de suivre la mise en œuvre de la Convention.

Il a rappelé que cet organe jusqu'à ce jour, s'est réuni 19 fois déjà et a produit plus de 200 recommandations à la Conférence des Parties qui a accepté dans leur intégralité, quelques-unes d'entre elles. Il a aussi rappelé que l'Organe subsidiaire chargé de suivre la mise en œuvre (SBI) de la Convention, a été créé en 2014 par la Conférence des Parties à sa douzième réunion, pour remplacer le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de la mise en œuvre de la Convention. Il a terminé ses propos en rappelant aux participants l'importance des assises de Montréal pour notre sous-région dont les écosystèmes regorgent une riche et extraordinaire diversité biologique à laquelle sont associées les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles qui constituent un potentiel inestimable pour le développement socio-économique.

C'est sur ces mots qu'il a déclaré ouverts les travaux du Vingt troisième groupe de travail sur les aires protégées d'Afrique centrale.

Après une brève présentation des participants, M. Chouaïbou NCHOUTPOUEN a présenté les objectifs de cette réunion. Il ressort de sa présentation que ledit atelier a pour objectif global de préparer la participation de la sous-région à la vingtième réunion du SBSTTA et à la première réunion du SBI.

Plus spécifiquement, il s'est agi de :

- passer en revue les différents points d'ordre du jour du le SBSTTA 20 et du SBI-1, identifier les thématiques pertinentes pour l'Afrique centrale et adopter les positions communes des pays de l'espace COMIFAC sur ces thématiques ;
- faire le point sur l'état de préparation des délégations au niveau national (composition des délégations, aspects logistiques, etc.);
- concevoir un cadre d'intervention lors du le SBSTTA 20 et le SBI-1.

Après la cérémonie d'ouverture, une photo de famille a immortalisé les travaux du GTBAC 23 qui ont débutés et se sont déroulés conformément à l'agenda en plénières et en groupes.

## **Session 2 : Questions nécessitant un examen approfondi**

Après avoir suivi la présentation des objectifs et résultats attendus de l'atelier, les participants ont amendé et adopté l'agenda de la réunion. Les travaux se sont déroulés de manière participative en plénière et en sous-groupes de travail. Ils ont été structurés

en sous sessions, à savoir :

- Sous session 1 : Examen des points de l'ordre du jour du SBSTTA-20 prioritaires pour la sous région ;
- Sous session 2 : Examen des points de l'ordre du jour du SBI-1 prioritaires pour la sous région ;
- Sous session 3 : questions diverses.

Pour le SBSTTA 20, les points suivants ont été retenus et examinés dans quatre groupes de travail :

- **Point 3** : relatif à l'examen scientifique de la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et des programmes de travail connexes, et de la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité ;
- **Point 4** : relatif aux aires protégées marines et côtières.
- **Point 5** : relatif aux Espèces exotiques envahissantes.
- **Point 6** : relatif à la Biologie synthétique
- **Point 7** : relatif aux répercussions de l'évaluation de l'IPBES sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire pour les travaux de la convention
- **Point 8** : relatif à l'avis supplémentaire sur des indicateurs éventuels et des mécanismes potentiels pour évaluer la contribution et l'impact de REDD+ pour la diversité biologique ;
- **Point 9** : relatif à l'utilisation durable de la diversité biologique : la viande de brousse et la gestion durable de la faune sauvage en application du paragraphe 13 de la décision XII/18 ;
- **Point 10** : relatif aux aires protégées et restauration des écosystèmes ;
- **Point 11** : relatif à la cinquième édition des perspectives mondiales de la diversité biologique, lignes directrices pour les sixièmes rapports nationaux, et indicateurs pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité ;
- **Point 13** : relatif à l'Intégration de la diversité biologique dans différents secteurs, notamment l'agriculture, les forêts et la pêche.

S'agissant du SBI-1, les points suivants ont été retenus et examinés dans quatre groupes de travail :

- **Point 4** : relatif à l'examen des progrès accomplis dans l'application de la convention et la mise en œuvre du plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, les documents ;
- **Point 5** : relatif aux progrès accomplis à la réalisation de l'objectif d'Aichi 16 relatif au protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation ;
- **Point 7** : relatif aux mesures stratégiques destinées à renforcer la mise en œuvre, y compris l'intégration de la biodiversité dans les secteurs et entre eux ;
- **Point 8** : relatif au renforcement des capacités, coopération technique et scientifique, transfert de technologie et centre d'Échange ;

- **Point 9** : relatif à la mobilisation des ressources ;
- **Point 10** : relatif à l'Orientation du mécanisme de financement ;
- **Point 13** : relatif aux rapports nationaux ;
- **Point 11** : relatif aux options pour accroître les synergies entre les conventions relatives à la diversité biologique.

Les différents groupes établis ont examiné les différents points à travers les notes du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique y relatives et ont formulés des positions communes. Les restitutions des travaux se sont faites en plénière et après un échanges fructueux, des positions communes ainsi que des recommandations ont été adoptées.

La sous session portant sur les questions diverses s'est déroulée à huis-clos et a portée essentiellement sur les difficultés relatives à la mise en œuvre des différents projets APA soutenus par JICA, GIZ et PNUE.

Au terme des travaux du GTBAC 23, les participants ont adopté des résolutions et formulé des recommandations ainsi qu'il suit :

### **Des résolutions**

Le GTBAC, réuni en sa vingt-troisième session,

- Adopte le document des positions communes des pays de l'espace COMIFAC relatif à la participation de la sous-région à la vingtième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA-20) et la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application de la Convention sur la diversité biologique (SBI-1) qui se tiendront respectivement du 25 au 30 Avril et du 02 au 06 mai 2016 à Montréal, Canada.

### **Des recommandations**

Le GTBAC recommande :

#### **Au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de :**

- mener une étude sur le financement de la biodiversité en Afrique centrale ;
- initier le processus de synergies des conventions liées à la diversité biologiques au niveau sous régional ;

#### **Aux pays de :**

- finaliser le processus de ratification du Protocole de Nagoya sur APA et invite, dans cette perspective, le Cameroun et le Tchad à accélérer le processus de dépôt leur instrument de ratification ;

- accélérer l'adoption des mesures pour l'accès et le partage des avantages ainsi que le renforcement des capacités des acteurs assurant les missions de point de contrôle ;
- capitaliser les initiatives de renforcement des capacités pour la collecte des données sur la mobilisation des ressources ;
- soumettre leurs rapports financiers au plus tard le 31 août 2016 (avant CoP 13) ou au plus tard le 1er juillet 2017 ;
- soumettre leurs rapports sur les besoins en financement FEM au plus tard le 31 octobre 2016 (les pays qui ne l'ont pas encore fait) ;
- encourager la mise en place des organes consultatifs regroupant les Points Focaux des conventions relatives à la CDB.

Fait à Douala, le 20 avril 2016

### **Les participants**